

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
Débat d'Orientations Budgétaires
Jeudi 3 février 2022

Rapport de gestion budgétaire 2022

SOMMAIRE :

Le contexte général :	pages 3 à 10
La loi de finances 2022 :	pages 11 à 25
La fiscalité :	pages 26 à 30
Les données rétrospectives :	pages 31 à 40
Les données prospectives :	pages 41 à 49
La dette :	pages 50 à 55
Les ressources humaines :	pages 56 à 63

Contexte général

Source Caisse d'Epargne
et FinanceActive

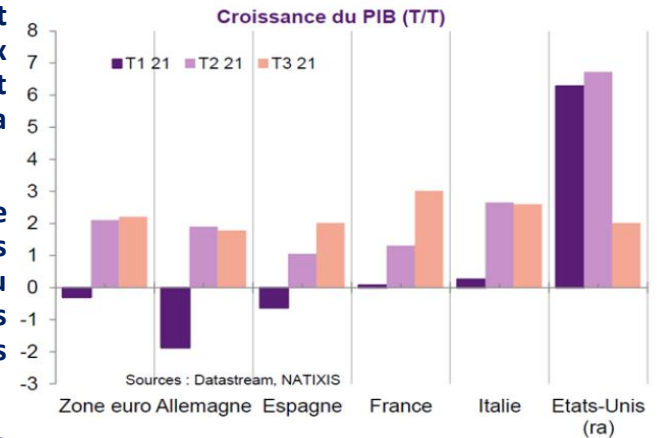
L'économie mondiale :

- Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.
- L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.
- Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.
- Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.
- Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise.
 - ❖ D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre.
 - ❖ D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles.
 - ❖ Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,6 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022

Zone euro :

- Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % contre 2,1 % au T2.
- Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.
- Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).
- Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.
- Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1%



FRANCE

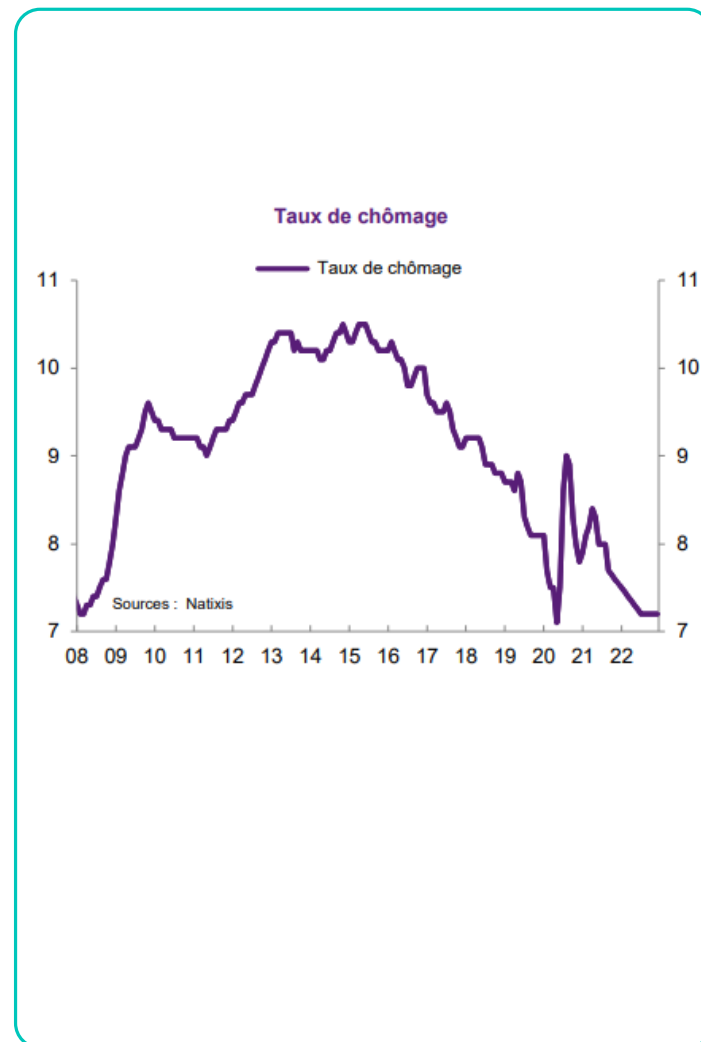
- Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.
- En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).
- Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.
- L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % au T3 2021).
- Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021 peuvent être prévisibles.
- Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile

Onde de choc amortie sur le marché du travail

○ Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux prépandémiques.

○ Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

○ L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 : l'interruption soudaine des activités économiques, la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.



○ Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,8 % en novembre 2021.

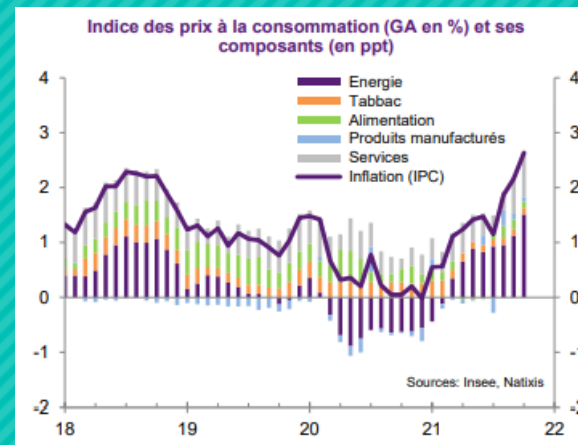
○ C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

○ On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

○ L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

○ Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

Une inflation transitoire qui se prolonge



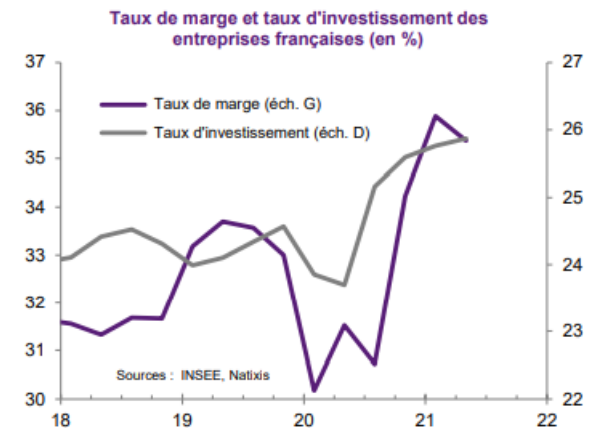
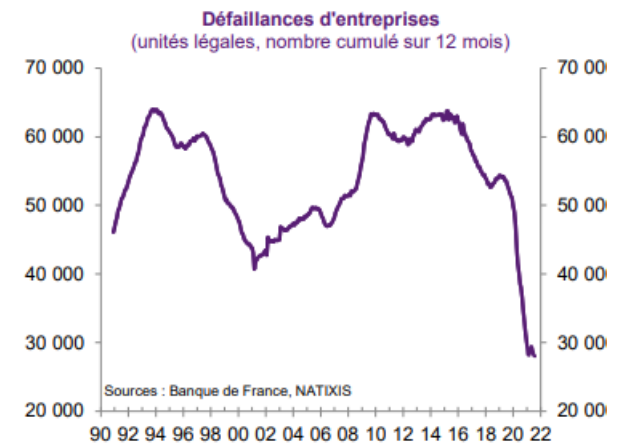
Des entreprises qui se portent bien

○ Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

○ De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

○ D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

○ une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022 est envisageable. En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.



Le scénario économique français

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépenses publiques	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

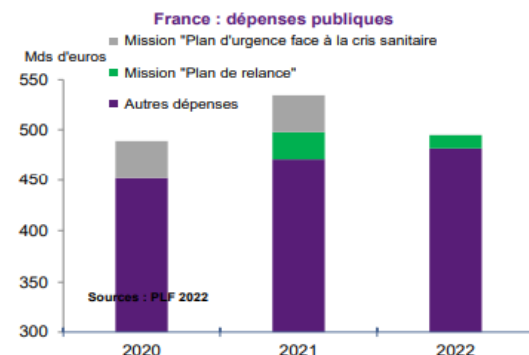
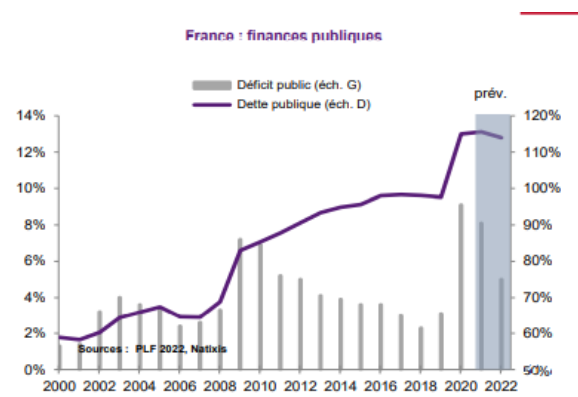
Sources : PLF 2020

○ Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

○ Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019).

○ Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

○ Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité



Loi de finances 2022

La loi de finances pour 2022 se présente, pour les collectivités locales, comme un texte de transition : adaptations marginales des dispositions consécutives à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, évolution contenue des dotations versées par l'État, modifications réelles mais localisées de la dotation « Biodiversité », sont quelques exemples de ces mesures.

Pour autant, c'est aussi sur certains points un texte d'anticipation : par exemple en mettant en place un dispositif de compensation intégrale des exonérations de taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux, **et surtout en adaptant, de façon sensible, les « indicateurs de ressources » (potentiel financier et effort fiscal) utilisés pour la répartition de la majeure partie des dotations aux communes et intercommunalités.**

La réforme des indicateurs financiers

Sources : présentation de la société Finance Active

→ LES INDICATEURS FINANCIERS PRINCIPAL PARAMETRE DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FSRIF (attribution et contribution)
LE FPIC (attribution et contribution)

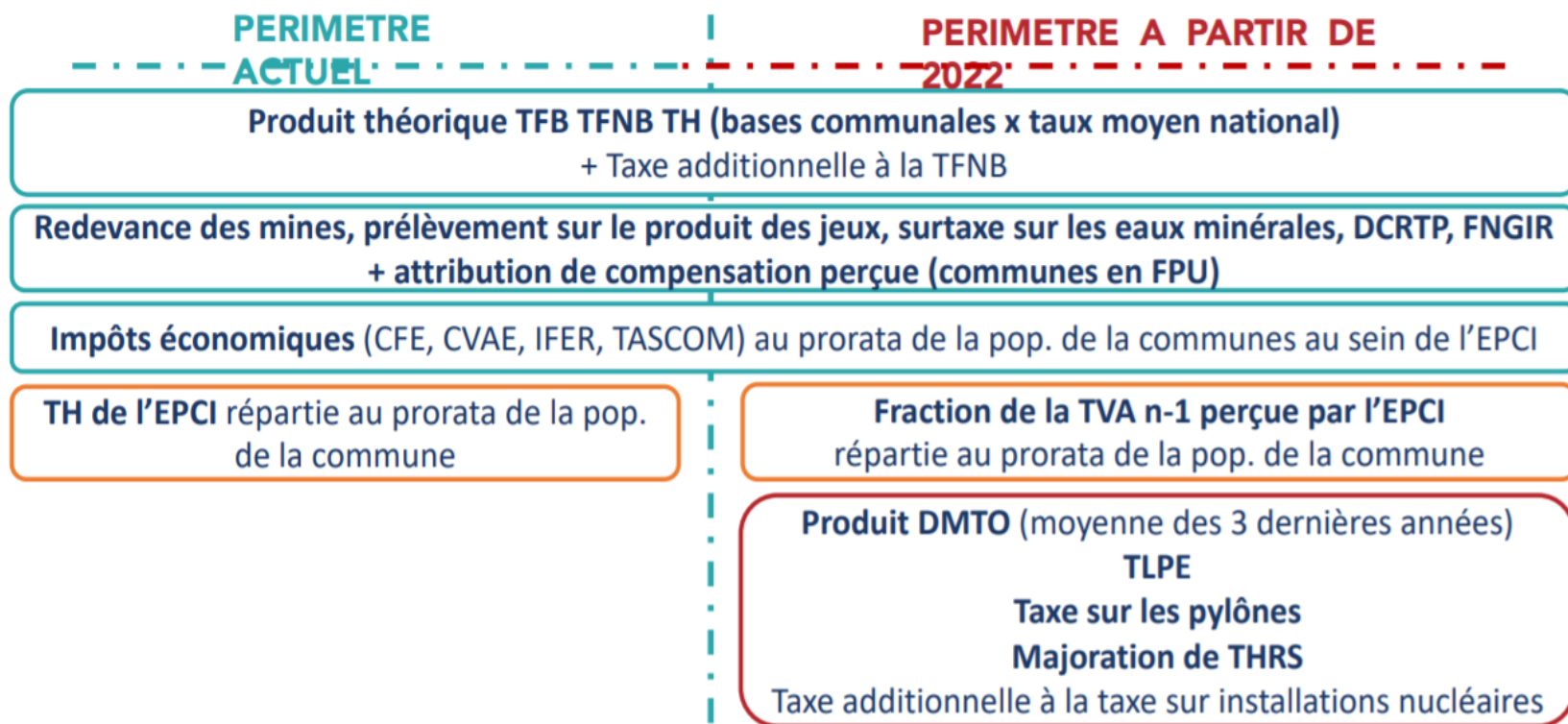
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FPIC (attribution)

La réforme des indicateurs financiers

Nouvelles modalités de calcul du potentiel fiscal

Sources : présentation de la société Finance Active

INTEGRATION DE NOUVELLES RESSOURCES DANS LE CALCUL DU POTENTIEL FISCAL

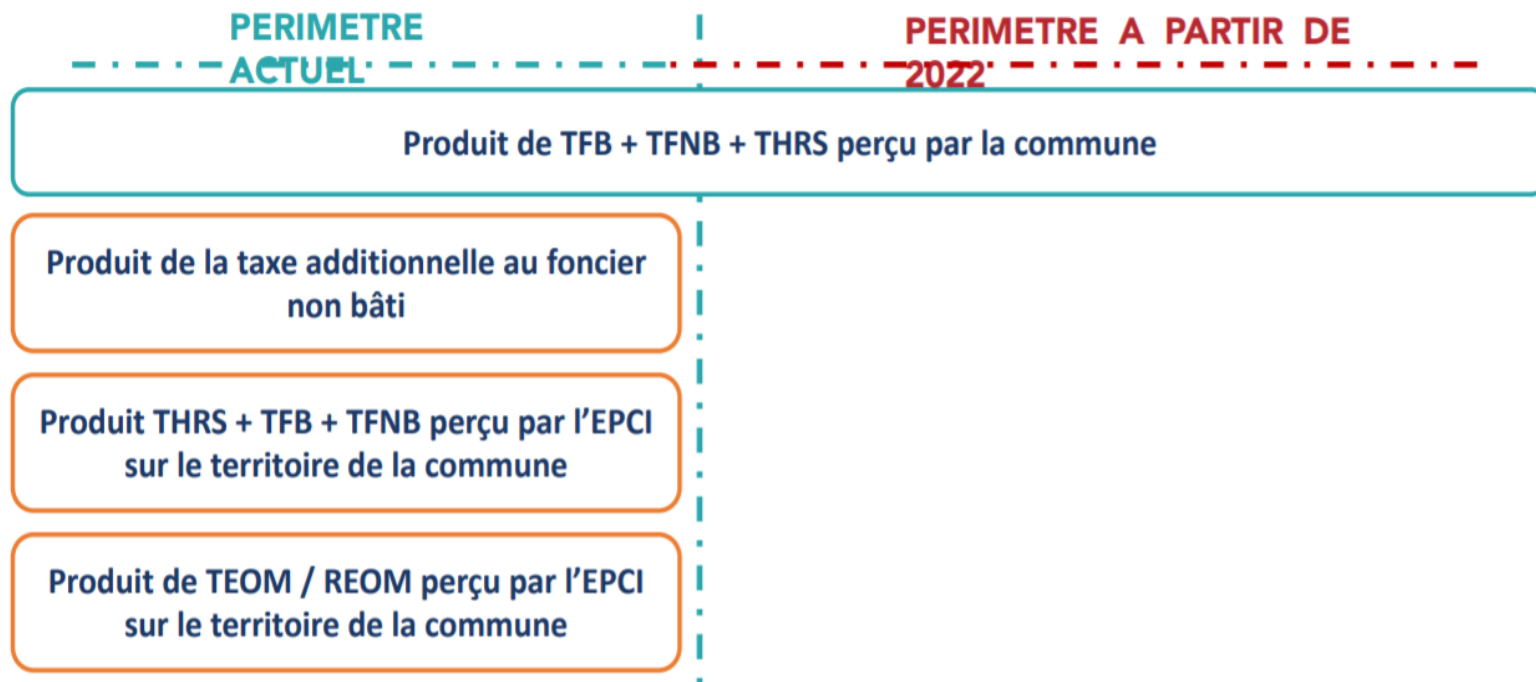



La réforme des indicateurs financiers

Nouvelles modalités de calcul de l'effort fiscal

Sources : présentation de la société Finance Active

MODIFICATION DU PERIMETRE DE CALCUL DE L'EFFORT FISCAL





Synthèse loi de finances 2022 : La réforme des indicateurs financiers Modalités d'application

Sources : présentation de la société Finance Active

- ▲ **Intégration de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal communal : DMTO, TLPE, taxe sur les pylônes et majoration de THRS notamment.**
- ▲ **Simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les communes.**
- ▲ **Les premiers effets sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront calculés avec les données n-2 pour qu'il n'y ai pas d'impact sur 2022.**
- ▲ **Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, la LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années. Les modalités seront précisées par décret.**

Glossaire - DMTO : droits de mutation – TLPE : Taxe Locale sur la Publicité extérieure - THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Synthèse loi de finances 2022 : La réforme des indicateurs financiers

Impacts possibles

Sources : présentation de la société Finance Active

LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ⇒ CONSEQUENCES SUR LES DOTATIONS ET LES FONDS DE PEREQUATION

Mesure de l'impact possible de la hausse plus importante que la moyenne du potentiel fiscal et financier

✘ Perte de l'éligibilité

- ▲ Part principale de la DNP
- ▲ 3 fractions de la DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC (bénéficiaire)
- ▲ FSRIF (bénéficiaire)

↘ Diminution des attributions

- ▲ Part principale DNP
- ▲ 3 fractions de la DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC
- ▲ FSRIF

↗ Hausse des contributions

- ▲ Ecrêtement DF
- ▲ FPIC
- ▲ FSRIF

A contrario dans le cas d'une hausse moins importante que la moyenne les évolutions seront inverses

Synthèse loi de finances 2022 : La réforme des indicateurs financiers

Impacts possibles

Sources : présentation de la société Finance Active

LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ⇒ CONSEQUENCES SUR LES DOTATIONS ET LES FONDS DE PEREQUATION

Mesure de l'impact possible d'une diminution de l'effort fiscal plus importante que la moyenne

✘ Perte de l'éligibilité

- ▲ Part principale de la DNP
- ▲ Reversement FPIC

↘ Diminution des versements

- ▲ Part principale DNP
- ▲ 3 fractions DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC

A contrario dans le cas d'une hausse moins importante que la moyenne les évolutions seront inverses

Un resserrement du seuil d'écèlement de la dotation forfaitaire pour les communes : supérieure à 85% du potentiel fiscal moyen au lieu de 75%

Sources : présentation de la société Finance Active

- ▲ En 2021, pour être écées, les communes devaient avoir un potentiel fiscal 4 taxes supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen national.
 - ▲ Le potentiel fiscal moyen national était de 655,02 soit un seuil d'écèlement de 75% à hauteur de 491,26
 - ▲ En conservant le même potentiel fiscal moyen, le passage du seuil de 75% à 85% aboutirait à un seuil de 556,76
- ▲ Cette mesure exclurait ainsi 3 000 communes environ du dispositif de l'écèlement

	Potentiel fiscal de ma commune < 491,26	491,26 < Potentiel fiscal de ma commune < 556,76	Potentiel fiscal de ma commune > 556,76
Situation 2021	Pas d'écèlement	Ecée	Ecée
Situation 2022	Pas d'écèlement	Potentiel fin de l'écèlement	Augmentation de l'écèlement à prévoir

Communes : des abondements en hausse pour la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale

Sources : présentation de la société Finance Active

ABONDEMENTS DE LA PEREQUATION VERTICALE (EN M€)



Recommandations pour les communes

- ✓ DSU et DSR : abondement = N-1 par prudence
- ✓ DNP : stable ou application de la garantie de sortie de -10%/an

Une dotation d'intercommunalité encadrée et une compensation part salaire toujours minorée

Sources : présentation de la société Finance Active

RAPPEL DES GARANTIES D'EVOLUTION DE LA DI DEPUIS 2019

Garantie d'évolution de la DI de droit commun

- DI/hab Minimum : 95% de la DI/hab N-1
- DI/hab Maximum : 110% de la DI/hab N-1

Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés (en fonction du CIF)

- DI/hab Minimum: 100% de la DI/hab N-1
- DI/hab Maximum: 110% de la DI/hab N-1

EVOLUTION DE L'ECRETEMENT DE LA CPS

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
103,ME	146ME	107ME	115ME	89ME	93ME	103ME
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,2%

Source : LF 2022

Un effort toujours important en faveur de l'investissement

Sources : présentation de la société Finance Active

UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL RENFORCE

- ▲ La DSIL connaît un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

	Enveloppe 2021	Enveloppe 2022	Eligibilité	Object	Attribution
DSIL	570 M€	920 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Par le préfet de région

- ▲ Reconstitution du FCVTA à hauteur de 6,4 Mds€

Source : LF 2022



Un encadrement des réductions des attributions de compensation pour motif de perte d'impôt économique

Sources : présentation de la société Finance Active

- ▲ Lorsqu'un EPCI constatait une diminution des bases aboutissant à une baisse du produit fiscal économique, l'organe délibérant de l'EPCI pouvait faire le choix de réduire les attributions de compensation (AC) de manière unilatérale.
- ▲ La Loi de Finances 2022 vient encadrer cette diminution.
- ▲ La diminution de l'AC pourra se faire sur toutes les communes ou uniquement sur la commune d'où provient la baisse.
- ▲ Cette diminution sera alors maximum de 5% des Recettes réelles de fonctionnement ou du montant perçu par la Commune au titre de la compensation FNGIR pour perte de bases fiscale.



Un complément dans la réforme de la Taxe d'habitation

Sources : présentation de la société Finance Active

- ▲ La Loi de Finances 2022 vient ajouter dans le « bilan » de la réforme de la TH des rôles supplémentaires :
 - ▲ Rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales
 - ▲ Rôles supplémentaires de TFPB
- ▲ Perçus jusqu'au 15 novembre 2021
- ▲ Cet ajout est justifié par des retards pris par l'administration fiscale en 2020 du fait de la crise sanitaire dans la fiabilisation des bases taxables
- ▲ Cette mesure devrait générer des compléments dans certaines communes et EPCI



Partage de la taxe d'aménagement

Sources : présentation de la société Finance Active

- ▲ La Loi de finances 2022 vient modifier le partage de la taxe d'aménagement :
 - ▲ Jusqu'ici facultatif lorsque celle-ci était perçue par les communes,
 - ▲ Le texte le rend obligatoire



Prise en charge par l'Etat du coût des exonérations de TFPB dont bénéficient les logements sociaux

Sources : présentation de la société Finance Active

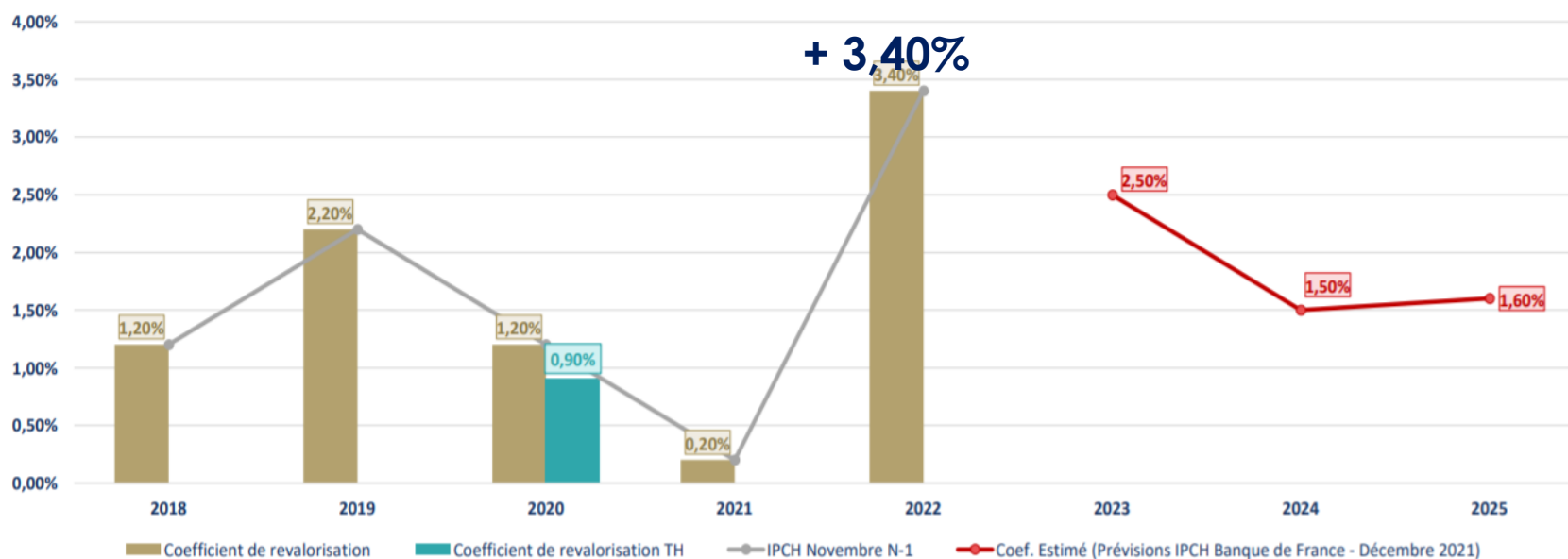
- ▲ La Loi de finances 2022 prévoit la prise en charge par l'État du coût des exonérations de TFPB dont bénéficient les logements sociaux. Cela concerne :
 - ▲ L'ensemble des pertes (effet taux compris)
 - ▲ Supportées pendant dix ans au titre des logements agréés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026
- ▲ Impact anticipé à horizon 2024 du fait des délais qui encadrent l'intégration des constructions nouvelles au sein de l'assiette foncière

Fiscalité

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales 2022 : +3,4% en 2022

Sources : présentation de la société Finance Active

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES DE FISCALITE



Sources : INSEE, Banque de France et Finance Active

LES RESSOURCES de la CCALS	CA 2020	CA 2021	BP 2022 PROPOSÉ TAUX 2021	BP 2022 PROPOSÉ AVEC AUGMENTATION TAUX
FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - CONTRIBUTIONS DIRECTES			Revalorisation des bases : + 3,4%	
Taxe d'Habitation	1 972		0	0
Taxe additionnelle /non bâti	53	53	53	53
Taxe foncière /non bâti	44	44	45	45
Taxe foncière (bâti)		232	240	480
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	2 807	1 977	1 977	2 000
sous-total	4 876	2 306	2 315	2 578
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 368	1 486	1 357	1 357
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	196	197	197	197
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	110	126	126	126
Rôles complémentaires CFE et TH	35	136		
sous-total	1 709	1 944	1 679	1 679

Proposition d'augmentation des taux :

- ❖ 2% au lieu de 1% pour la TFB (+ 240 K€)
- ❖ 21,25% au lieu de 20,84% pour la CFE (en attente validation des services fiscaux)

Le montant notifié de CVAE pour le BP 2022 est en diminution de 129 K€. Elle est calculée sur la VA des Ets pendant la période COVID de l'année 2020

Impact sur les bases 2021 de la réduction de 50% des valeurs locatives des Ets industriels mais compensés par une dotation d'un montant de 735 k€

	Base 2020 notifiée	Base 2021 prévisionnelle	Base 2022 = Base 2021 + 3,4%
Taxe foncière /non bâti	2 406 068	2 403 000	2 484 702
Taxe foncière (bâti)	26 178 968	23 229 000	24 018 786
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	13 490 428	9 381 000	?

TFB : Exemple de l'impact sur les ménages de l'augmentation des bases (+3,4%) et des taux sur une base locative égale à 2000 €

BASE 2021	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	1%	
2000 €	1 180,00 €	20,00 €	1 200,00 €

BASE 2022 = BASE 2021 x 3,4%	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	1%	
2068 €	1 220,12 €	20,68 €	1 240,80 €

BASE 2022 = BASE 2021 x 3,4%	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	2%	
2068 €	1 220,12 €	41,36 €	1 261,48 €

Impact de la seule augmentation des bases : + 40 € mais seulement + 0,68 € pour EPCI

Impact augmentations des bases et du taux de FB à 2% sans prendre en compte une possible augmentation des taux par la commune : + 61 €
Soit + 5 % au total

LES RESSOURCES de la CCALS	CA 2020	CA 2021	BP 2022 PROPOSÉ
FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDAIRE D'UN FONDS			
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	302	302	302
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	279	291	780
Taxe GEMAPI			75
AUTRES TAXES (Réforme de la Taxe d'habitation)			
Taxe d'habitation		169	168
Fraction de TVA		1 983	2 042
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
Dotation d'intercommunalité	177	195	210
Dotation de compensation des groupements de communes	937	919	899
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION			
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	151	151	151
Allocations compensatrices CET, TH et TF	195	939	930

Suite aux débats dans le cadre du pacte financier et fiscal, une répartition dérogatoire libre permet la prévision d'une recette FPIC de l'ensemble intercommunal reversée en totalité à la CCALS (+ 489 K€)
Attention, à l'impact de la réforme du calcul des ratios financiers qui pourra faire varier l'enveloppe globale de péréquation à compter de 2023

Taxe GEMAPI : Nouvelle taxe à percevoir en 2022 (vote du montant au BP 2022)

Prévision de revalorisation de +3% du reversement de la fraction de TVA

DCRTP : Montant notifié

Augmentation en 2021 de l'allocation pour compenser la chute des bases de FB et CFE en partie

**Données
Financières
Rétrospectives
(en K€)**

EXERCICE 2021 – RESULTATS PREVISIONNELS EN K€

Budget général et budgets annexes

	BUDGET GENERAL	DEVPT ECO	ZA	AURORE	ASS COLL	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
+ Recettes de fonctionnement	15 481	1 754	4 750	41	1 389	60	23 475
■ Dépenses de fonctionnement	14 692	1 695	4 969	41	1 531	58	22 986
■ Résultat d'exercice	789	59	-219	0	-142	2	489
Résultat antérieur	6 392	641	219	0	1 544	2	8 798
Résultat cumulé de fonctionnement	7 181	700	0	0	1 402	4	9 287
INVESTISSEMENT							0
+ Recettes d'investissement	1 688	1 174	4 583	6	985		8 436
■ Dépenses d'investissement	2 205	876	4 580	41	1 456		9 158
■ Résultat d'exercice	-517	298	3	-35	-471		-722
Résultat antérieur	1 223	-408	-3 659	-6	510		-2 340
Résultat cumulé d'investissement	706	-110	-3 656	-41	39		-3 062
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)	272	357	-216	-35	-613	2	-232
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)	7 887	590	-3 656	-41	1 441	4	6 225

CALCUL DE LA CAF (capacité d'autofinancement)

Résultat de l'exercice en fonctionnement	789	59	-219	0	-142	2	489
+ Dotations aux amortissements	1 109	892	0	0	708	0	2 710
■ Reprises de subventions	47	752	0	0	225	0	1 024
■ CAF Brute	1 851	199	-219	0	341	2	2 174
■ Remboursement capital de la dette	129	406	114	0	375	0	1 024
■ CAF Nette	1 721	-207	-333	0	-34	2	1 150

BUDGET GENERAL

Evolution de la CAF depuis 2017 - Capacité de désendettement

Budget général	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution CA2021 /CA2020 hors op. ordre
+ Recettes de fonctionnement	14 224	13 459	14 356	14 003	15 481	10,63%
70 Produits des services, du domaine et ven	3 000	2 989	3 207	2 931	3 302	12,66%
73 Impôts et taxes	7 168	7 100	7 119	7 275	7 105	-2,33%
74 Dotations, subventions et participations	3 559	3 103	3 693	3 587	4 478	24,86%
75 Autres produits de gestion courante	100	95	79	62	292	370,34%
77 Produits exceptionnels	33	111	152	56	214	284,10%
013 Atténuation de charges	346	42	66	55	58	5,84%
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	19	17	40	38	32	
- Dépenses de fonctionnement	13 098	12 927	13 916	13 898	14 692	5,92%
011 Charges à caractère général	2 271	2 259	1 600	1 539	1 652	7,32%
012 Charges de personnel	3 686	4 175	5 479	5 447	6 110	12,18%
65 Autres charges de gestion courante	1 450	1 026	1 170	1 119	1 170	4,60%
66 Charges financières	60	52	45	39	33	-14,36%
67 Charges exceptionnelles	602	684	609	572	512	-10,44%
014 Atténuation de produits	4 297	3 986	4 037	4 113	4 090	-0,55%
68 Dotations aux provisions					20	
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	731	746	976	1 069	1 104	
= Résultat d'exercice	1 127	531	440	105	789	
+ Dotations aux amortissements	731	746	976	1 069	1 109	
+ Reprises de subventions	19	17	40	38	47	
= CAF Brute	1 839	1 261	1 376	1 136	1 851	
- Remboursement capital de la dette	196	161	154	133	129	
= CAF Nette	1 643	1 099	1 222	1 003	1 721	
Capital des emprunts restant dû au 31/12	1 199	1 107	937	786	619	
Capacité de désendettement (en mois)	8	11	8	8	4	

La CAF brute revient au niveau du CA 2017

Les recettes ont plus augmenté que les dépenses :
+ 250 K€ de recettes CAF par rapport à la prévision budgétaire
+ 232 K€ de recettes de TFB (vote du taux à 1%)

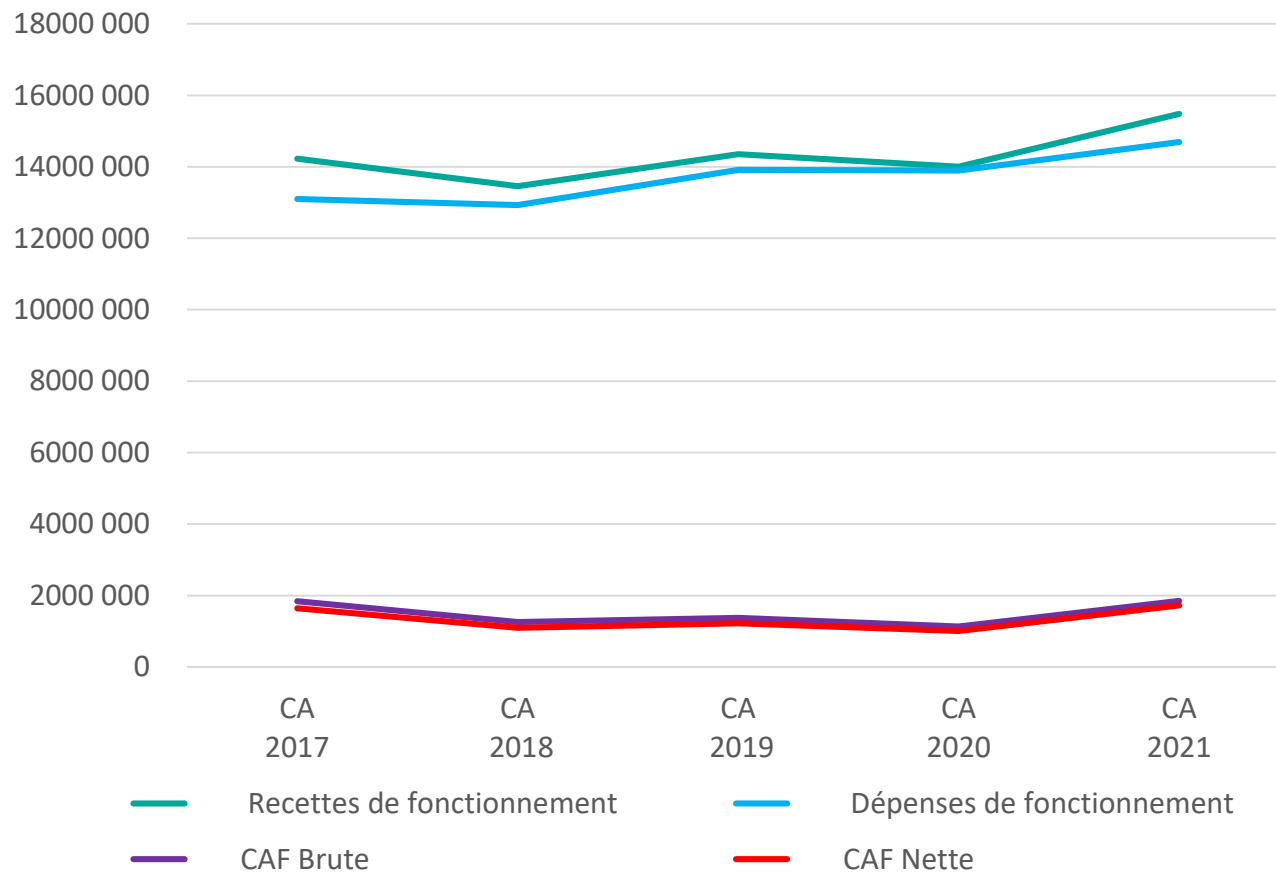
+ 328 K€ de recettes exceptionnelles (excédent budget annexe, ORAC)

La capacité de désendettement diminue à environ 4 mois

BUDGET GENERAL

Evolution de 2017 à 2021 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



La situation à fin 2021 montre une amélioration du résultat et donc de la CAF

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de la CAF depuis 2018 Capacité de désendettement

Pour mémoire : Reprise de la compétence assainissement sur tout le territoire de la CCALS au 1^{er} janvier 2018

Budget assainissement collectif	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
+ Recettes de fonctionnement	2 127	1 693	2 050	1 389
70 Produits des services, du domaine et ventes	651	457	380	246
74 Dotations, subventions et participations	0	0	0	62
75 Autres produits de gestion courante	691	1 009	1 426	833
76 Produits financiers		3	15	0
77 Produits exceptionnels	494	0	2	23
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	290	224	226	225
- Dépenses de fonctionnement	1 499	1 515	1 726	1 531
011 Charges à caractère général	388	470	300	519
012 Charges de personnel	203	199	157	181
65 Autres charges de gestion courante	4	5	0	2
66 Charges financières	137	109	97	94
67 Charges exceptionnelles	28	6	467	9
68 Dotations aux provisions				4
014 Atténuation de produits	60	29	18	9
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	679	697	685	713
= Résultat d'exercice	627	179	324	-142
+ Dotations aux amortissements	679	697	685	708
+ Reprises de subventions et cessions	290	224	226	225
= CAF Brute	1 017	651	783	341
- Remboursement capital de la dette	364	316	320	375
= CAF Nette	652	335	463	-34
Capital des emprunts restant dû au 31/12	3 879	3 573	4 364	4 094
Capacité de désendettement (en année)	4	5	6	12

La compétence assainissement confiée par concession à SUEZ s'étend à Tiercé au 1^{er} janvier 2022

Le résultat d'exercice 2021 est négatif (-142 K€).

Deux explications majeures :

- En recettes (chapitre 75) : La périodicité des reversements de la redevance assainissement a été modifiée par la SAUR (nouveau délégataire eau sur tout le territoire) : le 2^{ème} acompte sera versé en avril N+1 (au lieu d'octobre N par les précédents délégataires) – Impact sur le seul exercice 2021
- En dépenses (chapitre 011) : Les frais de traitement des boues COVID (217 K€ en 2021)

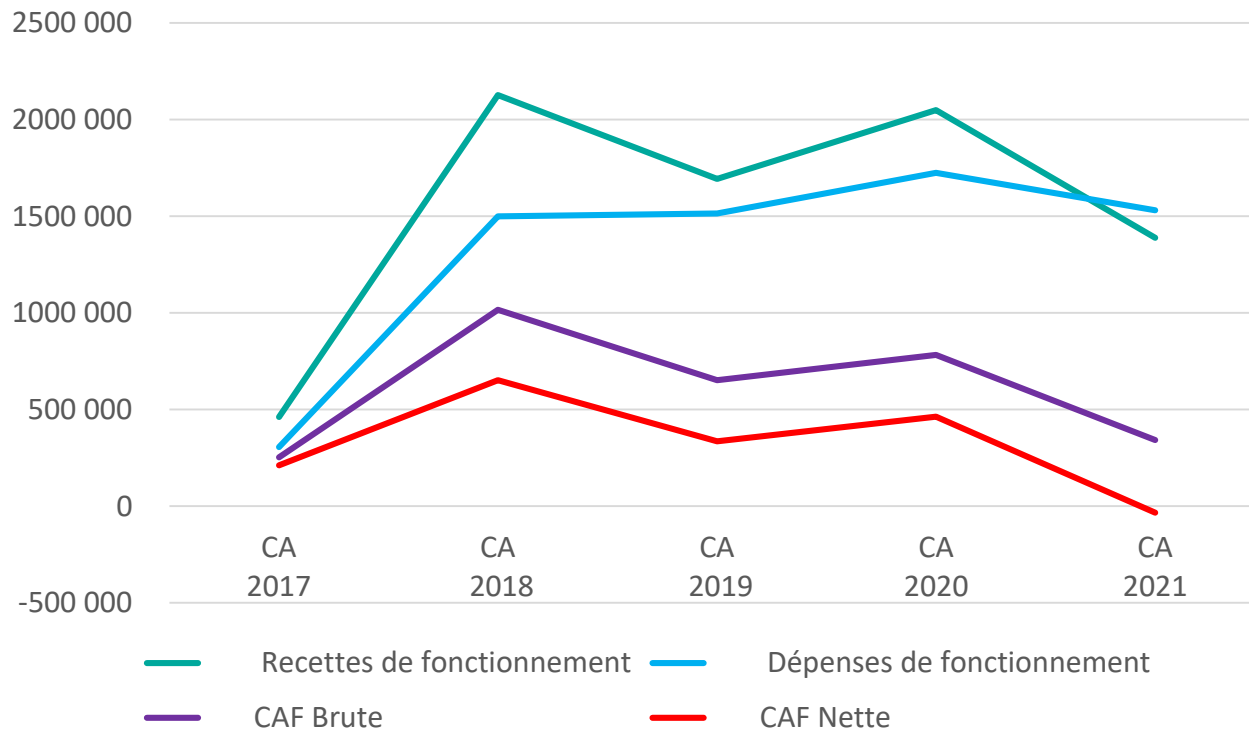
La capacité de désendettement double sous l'effet de la détérioration de la CAF

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de 2017 à 2021 :

De la section de fonctionnement et de la CAF

Depuis le 1er janvier 2021, la SAUR est l'unique délégataire eau potable sur tout le territoire de la CCALS



Pour rappel, ce budget doit s'autofinancer grâce notamment aux tarifs de la redevance assainissement

La section de fonctionnement doit ainsi générer suffisamment de CAF pour permettre de nouveaux investissements

Le résultat déficitaire 2021 est exceptionnel : il s'explique par le décalage dans le versement par la SAUR de la redevance assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Evolution des résultats depuis 2018

Budget assainissement non collectif	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	56	83	68	60
Produits des services, du domaine et ventes	53	77	68	60
Dotations, subventions et participations	3	5	0	0
Produits exceptionnels	0	1	0	0
Dépenses de fonctionnement	84	81	73	58
1 Charges à caractère général	41	37	32	22
2 Charges de personnel	42	43	42	36
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	1	0	0
Dotations aux provisions				0
Résultat d'exercice	-28	2	-5	2
Resultat antérieur	33	5	7	2
Résultat cumulé de fonctionnement	5	7	2	4

Le budget SPANC est un budget uniquement de fonctionnement qui doit s'autofinancer grâce aux tarifs des prestations votés par le Conseil communautaire



Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 4 069,50 € à fin 2021

Il convient de rester vigilant pour permettre un équilibre pérenne de ce budget sur les prochains exercices

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de la CAF depuis 2018

Capacité de désendettement

Budget développement économique	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
+ Recettes de fonctionnement	902	1 537	1 007	1 754
70 Produits des services, du domaine et ventes	21	51	45	46
74 Dotations, subventions et participations	0	14	0	0
75 Autres produits de gestion courante	259	306	401	387
77 Produits exceptionnels	572	558	516	1 265
78 Provisions		24		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	49	584	45	57
- Dépenses de fonctionnement	629	1 232	838	1 695
011 Charges à caractère général	175	177	205	244
012 Charges de personnel	0	0	0	120
65 Autres charges de gestion courante	28	44	18	50
66 Charges financières	116	141	109	98
67 Charges exceptionnelles	0	0	86	9
68 Provisions	24	0	15	1
014 Atténuation de produits	70	108	125	118
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	214	762	279	1 054
= Résultat d'exercice	273	305	169	59
+ Dotations aux amortissements	214	762	279	892
+ Reprises de subventions et cessions	61	627	45	753
= CAF Brute	427	440	404	199
+ Remboursement capital de la dette	246	267	307	350
= CAF Nette	181	173	96	-151
Capital des emprunts restant dû au 31/12	3 836	3 585	4 604	4 294
Capacité de désendettement (en année)	9	8	11	22

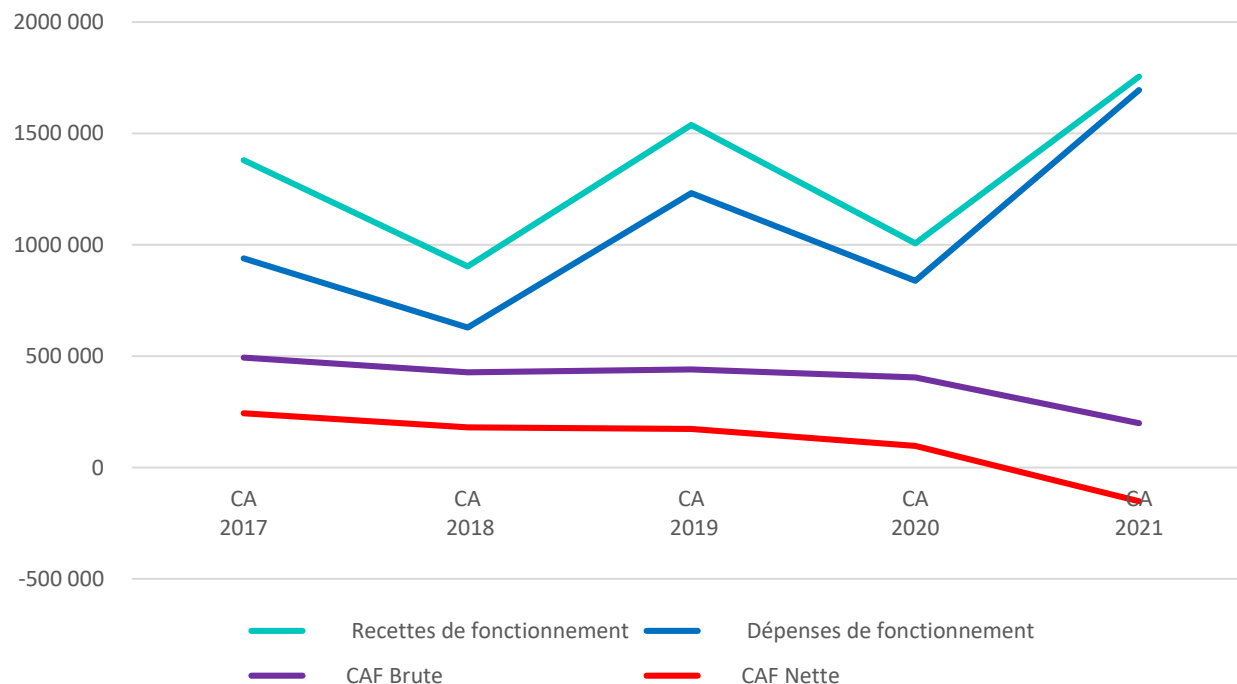
Le résultat 2021 est en forte diminution (59K€) mais il était estimé à -335K€ au BP2021. Il est impacté pour la 1^{ère} fois par la refacturation du budget général des frais de personnel (120K€), une augmentation de 19% du chapitre 011 par rapport au CA2020, la régularisation comptable de plusieurs ventes.

La subvention du budget général est identique à celle de 2020 : 500 K€ et les autres recettes de loyers sont en diminution suite à des ventes.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de 2017 à 2021 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



La CAF nette 2021 se dégrade sous l'effet d'une diminution du résultat d'exercice

BUDGET ZONES ARTISANALES

Comptabilité de stocks

Ce budget annexe comptabilise l'activité d'achat/aménagement puis de vente de terrains dans les différentes zones artisanales de la CCALS



A la fin de l'aménagement d'une zone, le budget principal est impacté en cas d'excédent comme en cas de déficit

Deux ventes ont été comptabilisées en 2021 à l'entreprise ANTM/Bouquet et Anjou fibre sur la ZA de la Suzerolle

La valeur des stocks de terrains aménagés restant à vendre s'élève à 4,47 M€ au 31 décembre 2021 pour près de 40 ha

ZONES ARTISANALES	VALEURS DES STOCKS DE TERRAINS EN K€ AU 31 DECEMBRE 2021
ZA Suzerolle SEICHES	2 323
ZA La Robinière LEZIGNE	85
ZA Marcé MARCE	36
ZA Bourg Joli CORZE	-44
ZA Cormier JARZE	159
ZA des 5 Chemins CORNILLE LES CAVES	23
ZA Les Ormeaux 2 Durtal	396
ZA Anjou Actiparc Durtal	1 094
ZA Le Grand Clos Daumeray	20
ZA La Petite Morinière Morannes	206
ZA Pont Ramé Durtal	154
ZA TIERCE LANDES VI	14
TOTAL	4 467

**Données
Financières
Prospectives
(en K€)**

Budget général

(prospective de fonctionnement 2022)

	CA2020	BP2021	CA 2021	reports 2021	BP 2022 ESTIMÉ	BP 2022 + reports	EVOLUTION BP2022 /BP2021 en %
+ Recettes de fonctionnement	14 003	14 424	15 481	1	15 818	15 819	9,66%
013 - Atténuations de charges	55	54	58		53	53	-2,46%
70 - Produits des services, du domaine	2 931	3 287	3 302		3 191	3 191	-2,92%
73 - Impôts et taxes	7 275	7 447	7 105		7 759	7 759	4,19%
74 - Dotations, subventions et participations	3 587	3 294	4 478	1	4 213	4 214	27,91%
75 - Autres produits de gestion courante	62	290	292		59	59	-79,58%
77 - Produits exceptionnels	56	23	214		73	73	216,02%
78 - Reprise sur provisions					20	20	
042 - Opérations d'ordre entre sections	38	30	32		450	450	1400,00%
- Dépenses de fonctionnement	13 898	14 893	14 692	111	15 936	16 047	7,00%
011 - Charges à caractère général	1 539	1 927	1 652	111	2 142	2 253	11,15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 447	5 912	6 110		6 569	6 569	11,10%
014 - Atténuations de produits	4 113	4 100	4 090		4 085	4 085	-0,35%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		100			100	100	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 119	1 234	1 170		1 296	1 296	4,97%
66 - Charges financières	39	40	33		30	30	-25,00%
67 - Charges exceptionnelles	572	530	512		695	695	31,11%
68 - Dotations aux provisions			20		20	20	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 069	1 050	1 104		1 000	1 000	-5%
= Résultat d'exercice	105	-469	789	-109	-119	-228	
+ Dotations aux amortissements	1 069	1 050	1 109		1 000	1 000	
+ Reprises de subventions	38	30	47		450	450	
= CAF Brute	1 136	551	1 850	-109	431	322	
+ Remboursement capital de la dette	133	134	129		131	131	
= CAF Nette	1 003	417	1 721	-109	300	191	

- ❖ Le résultat d'exercice prévisionnel 2022 tient compte de l'augmentation des taux de fiscalité (2% au lieu de 1% pour la TFB (+ 240 K€))
 - ❖ 21,25% au lieu de 20,84% pour la CFE (en attente validation des services fiscaux)
- Sans cette augmentation, les recettes et donc le résultat seraient réduits de 263 K€**

Une augmentation prévisionnelle des dépenses 2022 de 7% et des recettes de 9%

Grâce à l'excédent des exercices antérieurs de 7 M€, il sera possible d'équilibrer la section (cf résultat cumulé de fonctionnement page 32)

Le PROJET DE TERRITOIRE est finalisé. Le pacte financier et fiscal à venir permettra d'élaborer un plan pluriannuel de fonctionnement

Budget général

	DEPENSES BP 2022	RECETTES BP 2022
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 710	317
12-AMENAGEMENT ESPACE	1 241	230
31-CHEMINEMENTS PEM	180	
25-TOURISME	249	87
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	40	
PATRIMOINE BATI	646	298
10-BATIMENTS	75	
18-MAISON SERVICES PUBLICS	52	
20-GARE TIERCÉ	2	
26-Travaux structures petite enfance	497	298
33-MEDIATHEQUE DURTAL	9	
35-PISCINE DURTAL	12	
LOGISTIQUE	576	60
15-MATERIEL TRANSPORT	150	60
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	38	
29-MATERIEL PETITE ENFANCE	8	
27-MATERIEL ET OUTILLAGE	8	
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	63	
28-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	309	

Les principaux investissements proposés en 2022 hors opérations financières :

- Aménagement terrains d'accueil pour les gens du voyage : 790 k€
- Extension de la micro-crèche à Lézigné (150 k€)
- Crèche de Seiches (265k€)
- Micro-crèche de Cheffes (50 K€)
- Une enveloppe de fonds de concours aux communes de 314 K€ est prévue ; un règlement des attributions reste à définir

Le PROJET DE TERRITOIRE est finalisé.
Le pacte financier et fiscal permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur le mandat

Budget Assainissement collectif

Prospective de fonctionnement 2022

Une augmentation des dépenses de fonctionnement (+16%) dont +253 K€ par rapport au BP 2021 pour le traitement des boues dans le cadre du COVID soit un total de 453 K€

Une estimation prudente des recettes notamment des reversements des délégataires

Le déficit 2022 sera comblé cette année par l'excédent de fonctionnement 2021 de 1 400 K€ (cf résultat de fonctionnement cumulé slide 32)

Budget assainissement collectif	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 avec reports	Evolution BP2022/B P2021 en %
+ Recettes de fonctionnement	2 050	1 653	1 389	1 763	7%
70 Produits des services, du domaine et ventes	380	220	246	189	-14%
74 Dotations, subventions et participations	0	113	62	181	60%
75 Autres produits de gestion courante	1 426	1 080	833	1 132	5%
76 Produits financiers	15				
77 Produits exceptionnels	2		23	10	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	226	240	225	250	4%
- Dépenses de fonctionnement	1 726	1 658	1 531	1 924	16%
011 Charges à caractère général	300	597	519	848	42%
012 Charges de personnel	157	175	181	225	29%
65 Autres charges de gestion courante	0	2	2	2	0%
66 Charges financières	97	100	94	90	-10%
67 Charges exceptionnelles	467	5	9	25	400%
68 Dotations aux provisions			4	4	
014 Atténuation de produits	18	20	9	0	-100%
022 Dépenses imprévues		40	0	30	-25%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	685	720	713	700	-3%
= Résultat d'exercice	324	-5	-142	-161	
+ Dotations aux amortissements	685	720	708	700	-3%
+ Reprises de subventions et cessions	226	240	225	250	4%
= CAF Brute	783	475	341	289	-39%
+ Remboursement capital de la dette	320	355	375	349	-2%
= CAF Nette	463	120	-34	-61	-38%

Le plan pluriannuel d'investissement faisant suite à la validation du schéma directeur assainissement est joint en annexe au présent rapport.

C'est un document de travail évolutif.

Budget annexe Assainissement non collectif

Un budget 2022 stable

Budget assainissement non collectif	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
+ Recettes de fonctionnement	68	72	60	77
70 Produits des services, du domaine et ventes	68	67	60	68
74 Dotations, subventions et participations	0	5	0	9
77 Produits exceptionnels	0	0	0	0
78 Reprise sur provisions				0
= Dépenses de fonctionnement	73	73	58	81
011 Charges à caractère général	32	28	22	34
012 Charges de personnel	42	44	36	44
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	0	1	0	1
68 Dotations aux provisions			0	0
022 Dépenses imprévues		1	0	2
= Résultat d'exercice	-5	-2	2	-4
+ Resultat antérieur	7	2	2	4
= Résultat cumulé de fonctionnement	2	0	4	0

Budget annexe Développement économique

Budget développement économique	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 + REPORTS (projet)	EVOLUTIO N BP 2022/BP20 21
+ Recettes de fonctionnement	1 007	1 013	1 754	1 188	17%
70 Produits des services, du domaine et ventes	45	45	46	43	-3%
73 Impôts et taxes	0	5	0	0	-100%
74 Dotations, subventions et participations	0	35	0	268	661%
75 Autres produits de gestion courante	401	356	387	330	-7%
76 Produits financiers	0	0	0	0	-100%
77 Produits exceptionnels	516	502	1 265	531	6%
78 Provisions		0	0	0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45	70	57	70	0%
- Dépenses de fonctionnement	838	1 348	1 695	1 537	14%
011 Charges à caractère général	205	497	244	673	35%
012 Charges de personnel	0	130	120	156	20%
65 Autres charges de gestion courante	18	56	50	54	-4%
66 Charges financières	109	105	98	90	-14%
67 Charges exceptionnelles	86	20	9	25	25%
68 Provisions	15	20	1	15	-25%
014 Atténuation de produits	125	120	118	125	4%
022 Dépenses imprévues		20	0	20	0%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	279	380	1 054	380	0%
= Résultat d'exercice	169	-335	59	-349	4%
+ Dotations aux amortissements	279	380	892	380	0%
- Reprises de subventions et cessions	45	70	753	70	0%
= CAF Brute	404	-25	199	-39	57%
- Remboursement capital de la dette	307	350	350	370	6%
= CAF Nette	96	-375	-151	-409	9%

Une section de
fonctionnement 2022
prévisionnelle :
+ 14 % de dépenses

**+ 95 K€ de reports pour l'entretien des
voies et réseaux des zones**
**+ 234 K€ pour le lancement de la
démarche Plan Alimentaire territorial
(PAT)**
+ 200 K€ de subvention pour le PAT
La subvention du Budget général est
maintenue à 500 K€

Le déficit 2022 sera comblé cette
année par l'excédent de
fonctionnement 2021 de 700 K€
Cf résultat de fonctionnement
cumulé page 32

Budget annexe développement économique

- Construction de 2 ateliers relais dont un à Seiches (700 K€) et un à Etriché (300 K€)
 - Une étude pour la restructuration du Site GRANEO à Tiercé (30 K€)

Le service économie prévoit la réalisation en 2022 d'un schéma de développement économique à l'échelle de la CCALS.

Cette étude permettra d'établir une stratégie globale avec pour objectif une déclinaison en projets opérationnels sur une période 2022/2027.

Selon les projets, il sera possible d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur le mandat (à compter de 2022) et également de demander des subventions dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

Les projets en investissement

ZA des 5 chemins à Cornillé les caves : 378 K€

ZA du grand Clos à Daumeray : 386 K€

ZA des Landes VI à Tiercé : 350 K€

ZA Morinières à Morannes : 250 K€

Budgets annexes Zones artisanales Et Aurore

Les principaux Projets envisagés

**Les prix de vente
seront définis en
fonction des coûts
réels et des
réflexions en cours
dans le cadre des
coopérations
économiques au
sein du PMLA**

Structuration de la dette au 31/12/2021

Tous budgets

Un nouvel emprunt a été contractualisé en 2021 :

- **Un emprunt de 1 M€ sur le budget Zone de l'Aurore auprès de la Banque Postale (taux fixe de 0,20% sur 10 ans) : achat des terrains et aménagement de la zone**

BUDGET	N° emprunt	Capital Restant Du	ANCIEN TAUX	DUREE RESIDUELLE EN MOIS	NOUVEAU TAUX FIXE
ZONES ARTISANALES	00082781293	335 374 €	5,53%	66	3,53%
ASSAINISSEMENT	00075505782	126 236 €	4,38%	126	3,38%
ASSAINISSEMENT	10000027371	167 735 €	4,03%	144	3,03%
ASSAINISSEMENT	10000067004	299 360 €	3,56%	96	3,06%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10000072617	417 154 €	4,02%	153	3,02%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	70000268230	75 718 €	5,85%	60	3,85%

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 921 K€	92,55 %	2,39 %
Variable couvert	49 K€	0,51 %	1,29 %
Variable	309 K€	3,21 %	1,32 %
Livret A	211 K€	2,19 %	1,45 %
Barrière	149 K€	1,54 %	4,29 %
Ensemble des risques	9 639 K€	100,00 %	2,36 %

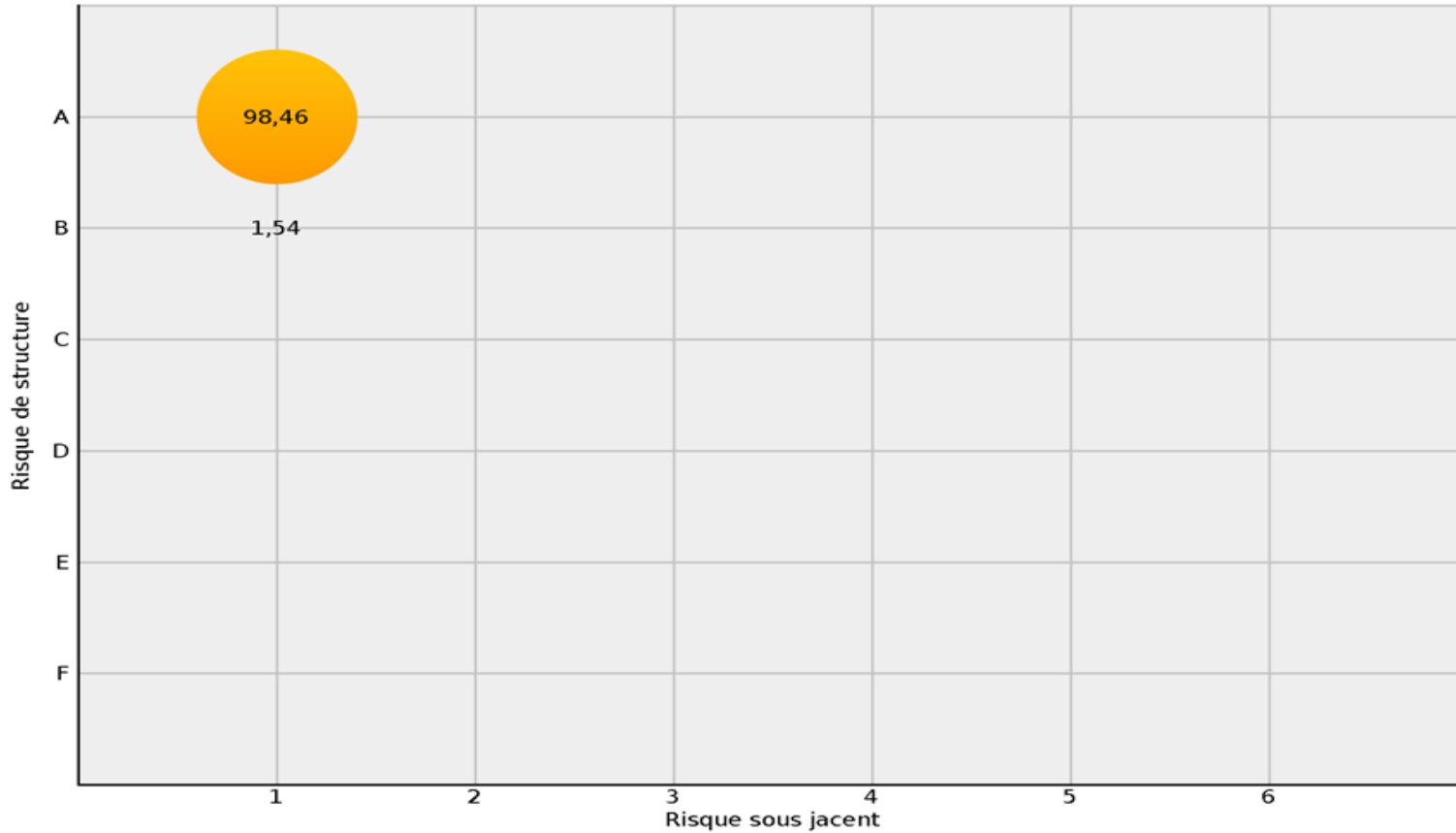
Répartition de l'encours* en K€ au 31/12/2021 par budget

* Hors nouvel emprunt de la zone de l'Aurore

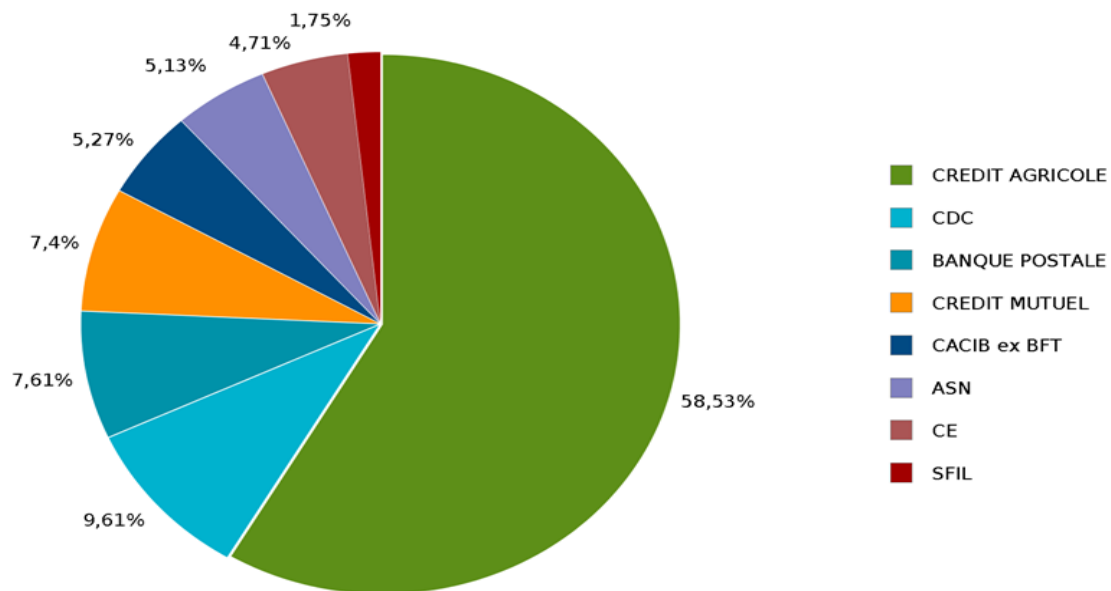
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 294
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 004**
ZONES ARTISANALES	721
PRINCIPAL	620

** Hors prêt au CRD de 90 K€ à rembourser à Montreuil sur Loir

Dette par type de risque (avec dérivés) Encours par budget



Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	5 642 K€	58,53 %	
CDC	927 K€	9,61 %	
BANQUE POSTALE	734 K€	7,61 %	
CREDIT MUTUEL	713 K€	7,40 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	508 K€	5,27 %	0.00 €
Agence de l'eau Seine Normandie	494 K€	5,13 %	
CAISSE D'EPARGNE	454 K€	4,71 %	
SFIL CAFFIL	168 K€	1,75 %	
Ensemble des prêteurs	9 639 K€	100,00 %	-



Dette par prêteur

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	10 061 K€	9 788 K€	9 094 K€	8 098 K€	7 109 K€	3 176 K€
Capital payé sur la période	957 K€	1 005 K€	998 K€	993 K€	986 K€	619 K€
Intérêts payés sur la période	254 K€	* 223 K€	* 199 K€	* 175 K€	* 150 K€	* 58 K€
Taux moyen sur la période	2,39 %	2,18 %	2,09 %	2,05 %	1,99 %	1,76 %

Dette par année en K€

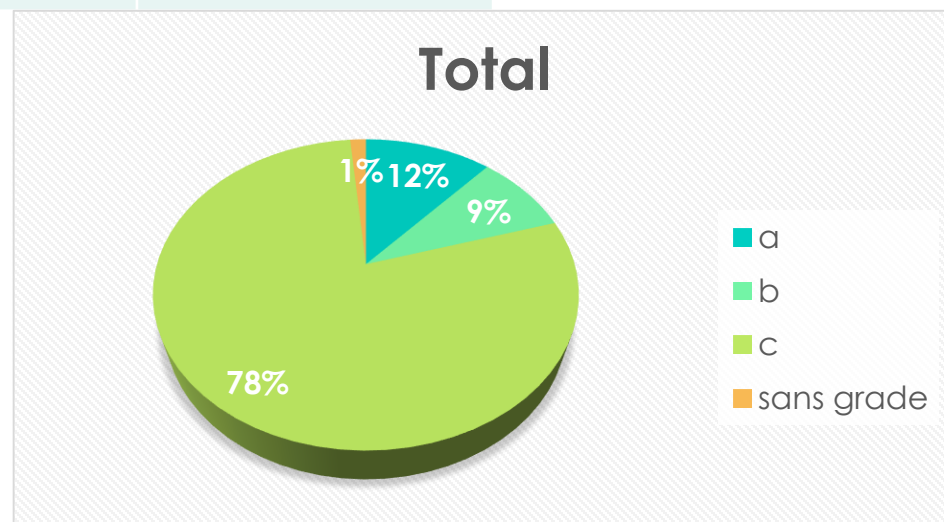
RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS au 31/12/2021

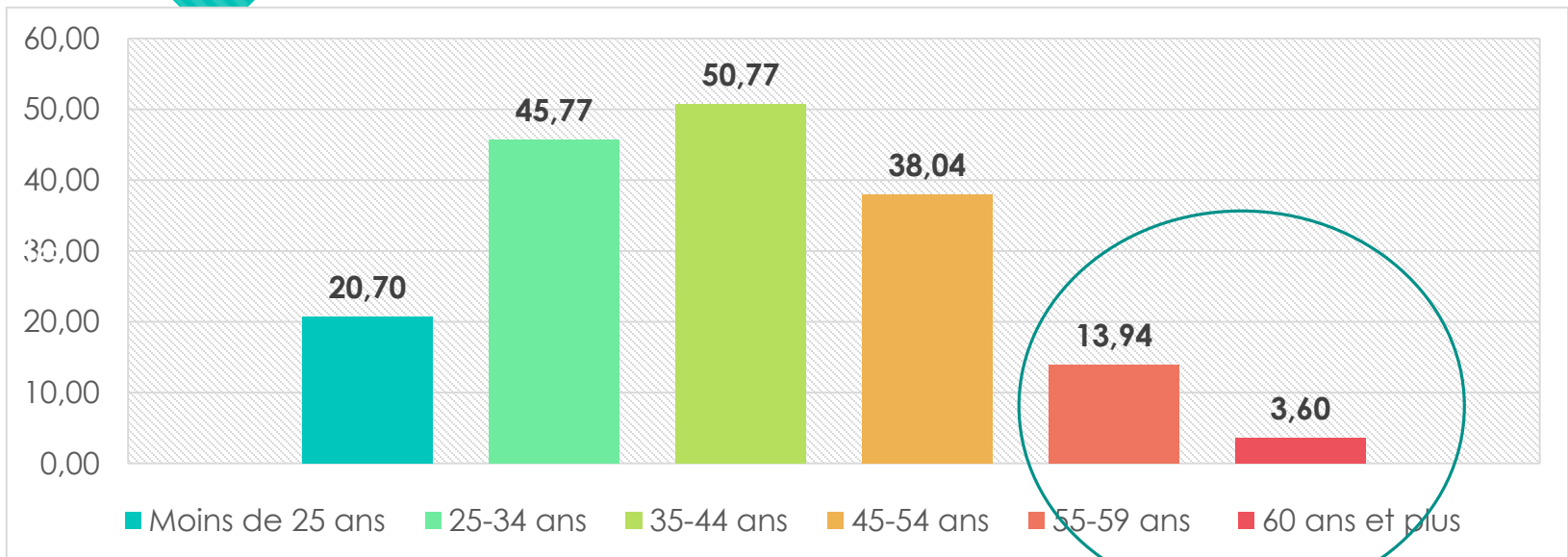
207 agents

	Au 01/01/2021	31/12/2021
Postes permanents	140	137
Dont fonctionnaires	102	105
Dont non titulaires	38	32
Postes non permanents	42	70

- Aucun départ en retraite programmé sur 2021
- 2 départs en retraite programmés en 2022
- 8 agents en disponibilités ou congé parental



La pyramide des âges en ETP



La pyramide des âges fait apparaître **17,54 ETP** de 55 ans et plus correspondant à **20 agents**. Les enjeux immédiats de départs à la retraite portent sur **2,8 ETP** ayant plus de 60 ans au sein des services à la population et techniques. 2 agents seulement ont émis le souhait de prendre leur retraite en 2022 - La moyenne d'âge est de 39 ans.



Le temps de travail

Durée légale

Nombre de jours travaillés (365 jours/an – 104 jours de repos hebdomadaires/an – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés en moyenne/an)	228 jours
Nombre d'heures par jour	7 h
Nombre d'heures par an	1596 h arrondies à 1 600 h
Journée de solidarité	7h
Durée annuelle de travail effectif	1 607 h



L'absentéisme

Absences	Nombre de jours	%
Maladie ordinaire	3 010	60%
Congé pour grave maladie	322	6%
Accident du travail	6	0,12%
Maternité	770	15%
Autorisations spéciales liées COVID 19	749	15%
Maladie COVID 19	180	4%

Le nombre de jours d'absence sur l'année 2021 est de **5 037 jours** et correspond à **124 personnes**

En 2020, le nombre de jours d'absence était de 5 479 jours



Les orientations 2022 sur la politique RH

Poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis la fusion, en fonction du projet de territoire

Agir en faveur des agents territoriaux via :

- la reconnaissance des mérites au travers des avancements de grade et de promotions internes
- une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS, protection statutaire (prévoyance)
- la poursuite d'une politique d'accompagnement en faveur des travailleurs en situation de handicap
- le déploiement du télétravail et de la dématérialisation des procédures (e-congés, signature électronique)



Les orientations financières RH pour 2022

Les principales évolutions pour 2022 qui seront détaillées lors de la présentation du BP 2022

- Les dépenses incompressibles, obligatoires (revalorisation des grilles des catégories C, et des infirmières, passage des auxiliaires de puéricultures de la catégorie C à B, augmentation du SMIC + 3,1%, bonification d'ancienneté d'un 1 pour les catégories C...) + **168 995 € par rapport à 2021**
- Les recrutements programmés dans le cadre du projet de territoire (détail lors du vote du BP 2022) + **241 160 € par rapport à 2021 correspondant à 5,25 ETP**
- Harmonisation progressive du régime indemnitaire des agents en CDI + **19 125 € par rapport à 2021**
- Une enveloppe budgétaire pour les remplacements éventuels



Nouveauté 2022

- Election en décembre 2022 du **Comité Social Unique**, regroupant les anciens, Comité Technique et C.H.S.C.T.